



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 25322

Texte de la question

M. Franck Riester attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la situation des personnes handicapées dans notre pays. Certes, celle-ci s'est améliorée grâce à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, mais des inquiétudes demeurent. La question de la franchise médicale, même si cette mesure permettra de financer des grands chantiers dans le domaine de la santé, est souvent jugée injuste par les personnes handicapées qui subissent un lourd traitement médicamenteux. D'une manière plus générale, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre, pour contribuer à l'amélioration de la situation des personnes atteintes d'un handicap, et cela conformément aux engagements du Président de la République.

Données clés

Auteur : [M. Franck Riester](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25322

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5055

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)